



Genève, le 6 mars 2012

Communiqué de presse

Stagnation des salaires et baisse des paiements spéciaux à Genève

En 2010, le salaire mensuel brut médian versé par les entreprises privées dans le canton de Genève est de 6 775 francs pour 40 heures de travail par semaine. Il est en très léger repli par rapport à 2008 (- 0,4 % en termes nominaux), après plusieurs années consécutives de hausse. Ce recul est dû principalement à une baisse des paiements spéciaux (souvent assimilés aux bonus) ; sans ceux-ci, le salaire brut médian standardisé serait stable entre 2008 et 2010.

Les paiements spéciaux représentent 7,1 % de la masse salariale en 2010, alors qu'ils en représentaient 8,9 % en 2008. Pour ceux qui en touchent, à savoir 30,6 % des salariés, le montant annuel médian des paiements spéciaux baisse de 6,4 % entre 2008 et 2010, passant de 6 000 à 5 616 francs.

En 2010, les 10 % des salariés les mieux payés gagnent 14 417 francs ou plus, tandis que les 10 % les moins payés gagnent 4 132 francs ou moins. Le rapport interdécile, qui est le rapport entre ces deux montants et constitue un indicateur de la dispersion des salaires, est ainsi de 3,49. Il est inférieur à celui de 2008 (3,57) mais reste plus élevé que les rapports observés de 2000 à 2006, qui oscillent entre 3,08 et 3,27.

Le salaire médian genevois s'établit à 7 035 francs pour les hommes et 6 478 francs pour les femmes. Par rapport à 2008, le salaire médian des hommes a baissé (- 1,1 %) tandis que celui des femmes a augmenté (+ 0,8 %). En 2010, le salaire médian des femmes est inférieur de 7,9 % à celui des hommes, une différence moins importante qu'en 2008 (- 9,6 %) et qui rejoint celle de 2006 (- 7,8 %).

Le salaire médian dans le secteur privé est plus élevé de 14,3 % dans le canton que dans l'ensemble de la Suisse, où il s'établit à 5 928 francs (+ 2,6 % par rapport à 2008).

Le salaire mensuel comprend le salaire brut du mois d'octobre, y compris les cotisations sociales à la charge du salarié, un douzième de l'éventuel treizième salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels irréguliers (bonus). En revanche, il ne comprend pas la rétribution des heures supplémentaires.

Les salaires mensuels sont **standardisés**, c'est-à-dire qu'ils sont recalculés sur la base d'un équivalent plein temps à 40 heures de travail hebdomadaire afin de comparer les niveaux des salaires indépendamment du nombre d'heures de travail effectuées.

La **médiane** est l'indicateur de référence pour estimer le niveau général des rémunérations : la moitié des salaires lui sont inférieurs, l'autre moitié supérieurs.

Les données sur les salaires proviennent de l'enquête suisse sur la structure des salaires (LSE), effectuée tous les deux ans par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis 2000, l'échantillon est élargi pour le canton de Genève et des résultats détaillés sont disponibles. Les résultats pour Genève ne concernent pour l'instant que le secteur privé.

Pour en savoir plus

Les informations sur les salaires constituent un sous-domaine du domaine 3 *Vie active, emploi et rémunération du travail*. Les tableaux, cartes, graphiques ainsi que la méthodologie sont accessibles à l'adresse Internet : http://www.ge.ch/statistique/domaines/03/03_04/aperçu.asp